



## COMMUNE D'YÈVRES

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 20 octobre 2022

Nombre de membres : 16

Présents : 12

Procuration : 04

Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni, à la Salle Récréative, sous la présidence de Monsieur PERRY Bruno, Maire d'Yèvres.

Etaient présents :

- M. Perry, Maire.
- Mme Carrouget, Mme Voillot, M. Trécul, Adjoint.
- M. Calvet, M. Bonnet, Mme Ménager, M. Dumand, M. Boisseau, M. Simon, M. Lucas, M. Besson, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Leseur (pouvoir à M. Trécul), M. Malherbe (pouvoir à Mme Carrouget), Mme Habert (pouvoir à M. Perry), Mme Ains (pouvoir à M. Lucas).

Secrétaire : M. Simon.

#### Participation financière à l'achat de la fresque franco-alliés.

L'association Franco-Alliés d'Yèvres, présidée par Monsieur Pierre LUCAS, a décidé de réaliser une fresque pour le 78ème anniversaire de la cérémonie franco-alliés qui a eu lieu le 09 octobre 2022.

Cette fresque représentant un hommage aux deux aviateurs alliés, Noel STOKES et Norman WILDING, inhumés sur la Commune et aux civils qui ont secouru les survivants lors de la seconde guerre mondiale, a été installée et inaugurée sous le préau du cimetière d'Yèvres.

Pour rappel, le Conseil Départemental a participé à l'achat de cette fresque pour un montant de 500,00 €.

Monsieur le Maire propose que la Commune d'Yèvres participe à l'achat de cette fresque à hauteur de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, sans que Monsieur Lucas prenne part au vote, le Conseil Municipal, à 15 voix POUR, décide de participer à l'achat de cette fresque à hauteur de 500,00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme à l'association Franco-Alliés.

#### Approbation du compte rendu annuel de la SAEDEL 2021.

Monsieur le Maire présente le compte rendu d'activité de la SAEDEL, pour l'année 2021, suite au contrat de concession d'aménagement du 4 décembre 2007.

Ce Compte rendu d'activité comprend :

- Une note de conjoncture,
- Le bilan prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie prévisionnel,
- Le Tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce compte rendu d'activité et de l'autoriser à signer les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce compte rendu d'activité et de d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

## Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2022.

Le Budget Primitif 2022 a été voté avec l'article « 657348 » (Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Autres Communes) où l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article.

Il avait été prévu de dépenser à l'article « 657348 » 24 759,00 € au Budget Primitif, dont 22 401,00 € en faveur de Brou et 2 358,00 € en faveur d'Unverre. Il se trouve qu'un parent d'élève d'Unverre a déménagé sur la Commune d'Yèvres au cours de l'année 2021, l'autre parent habitant une autre Commune. La participation a donc été divisée en deux, soit  $1\ 179,00\ € / 2 = 589,50\ €$ .

Conformément à la convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles en date du 21 décembre 2020, la Commune accueillant un élève habitant d'une autre Commune faisant partie de cette convention doit percevoir une attribution de compensation.

Vu que l'article « 657348 » est « bloqué » et que le montant à donner à la Commune d'Unverre dépasse l'enveloppe prévu de 589,50 €, il est alors nécessaire d'effectuer une deuxième décision modificative sur le Budget Primitif.

Monsieur Trécul, Adjoint aux Finances, propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications présentées :

Dépense de fonctionnement	
657348	+ 589,50 €
6535	- 589,50 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement **article 657348 : + 589,50 €**
- Dépenses de Fonctionnement **article 6535 : - 589,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à l'achat de cette fresque à hauteur de 500,00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme à l'association franco-alliés.

## Bons d'achat aux aînés 2022.

Depuis plusieurs années, il est distribué des bons d'achat pour les personnes de plus de 70 ans, excepté pour les personnes en Maison de Retraite, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Le montant du bon d'achat a été fixé à 20,00 € en 2021.

Il était possible de le dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants, avant le 15 janvier 2022 : boulangerie-pâtisserie « GUESDON », coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « OZANNE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU » et restaurant « LE SAINT JACQUES ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le montant du bon d'achat à 20,00 € en 2022 pour le dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants avant le 15 janvier 2023 :

Boulangerie-pâtisserie « ROUFFORT », coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « OZANNE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU » et restaurant « LE SAINT JACQUES ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant du bon d'achat à 20,00 € en 2022 pour le dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants avant le 15 janvier 2023 :

Boulangerie-pâtisserie « ROUFFORT », coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « OZANNE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU » et restaurant « LE SAINT JACQUES ».

## Convention d'occupation de la salle des sports.

Vu la demande de Monsieur Grégoire ROBERT, coach de sport et professeur de step, à la Commune d'Yèvres de pouvoir bénéficier de la Salle des Sports les mercredis soir afin de proposer des cours de step.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'occupation de la Salle des Sports avec Monsieur ROBERT à partir du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 et de fixer le tarif de l'heure d'utilisation de la Salle des Sports à 18,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'établir une convention d'occupation de la Salle des Sports avec Monsieur ROBERT à partir du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 et de fixer le tarif de l'heure d'utilisation de la Salle des Sports à 18,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il a reçu un appel de l'office notarial ce jour lui indiquant qu'ils ont reçu tous les documents qu'ils leur manquaient pour finaliser l'achat d'une partie du terrain appartenant à la société ERODE pour y installer une passerelle et ainsi créer un chemin de randonnée à proximité de l'Ozanne.
- Qu'il a reçu une demande d'installation de cirque sur la Commune le 5 et 6 novembre prochain et qu'un échange de mails s'en est suivi puisque Monsieur le Maire a refusé, invoquant la raison qu'il n'y a pas assez de places de parking pouvant accueillir les spectateurs. Monsieur le Maire a alerté Monsieur le Sous-Préfet qui l'a rappelé pour lui indiquer les mesures à prendre en cas d'implantation temporaire d'une entreprise foraine ou cirquassienne. Monsieur LUCAS demande où va s'installer le cirque. Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas.

Monsieur SIMON demande si la Commune va installer les illuminations de Noël pour la fin d'année.

Monsieur le Maire répond qu'il va être décidé en réunion de bureau, la date de la prochaine commission cadre de vie, qui aura lieu avant le 24 novembre (date du prochain Conseil municipal), où le sujet sera évoqué.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un travail sur l'éclairage public est en cours concernant la maintenance des 267 lampes de la Commune. Il a été relevé que beaucoup d'éclairage sont crépusculaires et ne fonctionnent donc pas avec une horloge.

Monsieur SIMON évoque l'augmentation des tarifs de l'électricité dans les communes. Monsieur le Maire explique que l'état a mis en place des aides pour les communes ayant moins de 2 000 000,00 € de budget et moins de 10 agents à temps complets.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'EDF a proposé un contrat de renouvellement pour l'éclairage public avec de très gros écart au niveau du tarif abonnement et consommations par rapport au contrat actuel. Monsieur le Maire a donc refusé de signer ce contrat et en attend un nouveau avec des tarifs plus intéressants.

Monsieur TRECUL indique que le contrat d'électricité de la Salle Récréative et du restaurant scolaire a déjà augmenté, passant de 14 000,00 € à 27 000,00 € TTC, abonnements et consommations comprises, à l'année.

Monsieur BESSON informe le Conseil Municipal qu'une habitante du Bois-Mouchet se plaint de Monsieur Jacky HAYE ; le chemin communal étant bloqué et qu'elle ne peut pas y passer.

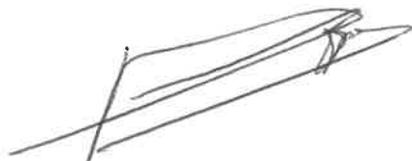
Monsieur le Maire répond que le chemin est bloqué depuis 10 ans. Il indique également qu'une intervention a eu lieu l'année dernière avec l'URSSAF, la gendarmerie et le PSIG.

Monsieur DUMAND informe le Conseil Municipal qu'hier soir encore M. HAYE faisait du feu, toujours la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

### SIGNATURES

Le Maire,  
Bruno PERRY



Le Secrétaire de séance,  
Laurent SIMON

